

# Mutuelle Communale

La santé au cœur de votre commune



# France Mutuelle

## Qui sommes-nous ?

Depuis plus de 85 ans, Groupe France Mutuelle défend les valeurs mutualistes, profondément ancrées dans notre fonctionnement quotidien et nos choix stratégiques. À l'écoute de nos adhérents, nous mettons notre expertise au service d'une protection santé et prévoyance adaptée à tous les besoins.



### Notre métier

Concevoir et proposer des solutions santé et prévoyance adaptées aux besoins des particuliers, des entreprises comme de nos partenaires.

### Notre expertise

Le savoir-faire et le professionnalisme de nos équipes permettent aujourd'hui à France Mutuelle de proposer des services innovants et différenciants pour compléter les gammes de produits.

### Nos atouts

Indépendante et à taille humaine, France Mutuelle dispose de moyens humains et financiers permettant d'être un acteur performant et reconnu en matière de protection sociale.

### Notre engagement

L'humain et la solidarité sont au cœur de nos actions : nous œuvrons chaque jour en faveur du bien-être de chacun et dans l'intérêt de tous.



# L'offre réservée aux habitants de votre commune

Dans un contexte où le renoncement aux soins est encore fréquent, prendre soin de la santé et du pouvoir d'achat des administrés sont devenus une priorité de la politique sociale pour beaucoup de communes en France.

Votre municipalité a pris la décision de vous faire bénéficier d'une offre de complémentaire santé négociée, adaptée aux besoins spécifiques de chacun, permettant ainsi de pallier aux inégalités sociales de santé.

Tous les habitants peuvent y souscrire, sans questionnaire médical, sans condition ni d'âge, ni de ressource, ni de situation professionnelle.

À votre tour, rejoignez les nombreux administrés des villes et villages de France qui bénéficient des garanties et des services de qualité proposés par Groupe France Mutuelle.



MCO

 **4 niveaux de garanties responsables et solidaires**

Des prestations essentielles couvertes sans reste à charge

 **Pas de délai d'attente, ni de limite d'âge**

Prise en charge immédiate pour toutes les prestations

 **Une protection juridique santé**

Une équipe de juriste à votre disposition en cas de litiges

 **Un accompagnement au quotidien**

Des interlocuteurs dédiés pour répondre à toutes vos questions et vous conseiller

# MCO

Garanties exprimées dans la limite des frais réellement engagés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, excepté pour les prestations exprimées en euros, en PMSS ou en frais réels. Sauf mentions contraires, les actes non pris en charge par la Sécurité sociale ne donnent pas lieu à remboursement. Délivrées dans les limites fixées par l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale et par ses décrets d'application.

Prestations y compris Sécurité sociale.

MCO 1      MCO 2      MCO 2+      MCO 3

## SOINS COURANTS

	MCO 1	MCO 2	MCO 2+	MCO 3
<b>Honoraires médicaux</b>				
Généraliste et spécialiste - DPTM <sup>(1)</sup>	100%	130%	150%	200%
Généraliste et spécialiste- hors DPTM <sup>(1)</sup>	100%	110%	130%	180%
Actes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - DPTM <sup>(1)</sup>	100%	130%	150%	200%
Actes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - hors DPTM <sup>(1)</sup>	100%	110%	130%	180%
Actes médicaux réalisés en cabinet - DPTM <sup>(1)</sup>	100%	130%	150%	200%
Actes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM <sup>(1)</sup>	100%	110%	130%	180%
<b> Médicaments</b>	100%	100%	100%	100%
Prescrits mais non pris en charge par la Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	-	-	30 €	30 €
Forfait pilule contraceptive non pris en charge par la Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	-	50 €	50 €	50 €
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>	100%	130%	150%	200%
<b>Honoraire paramédicaux</b>	100%	130%	150%	200%
<b>Matériel médical</b>	100%	130%	150%	200%
<b>Frais de transport</b>	100%	100%	100%	100%
<b>Séances de psychologue prises en charge par la Sécurité sociale</b>	100%	100%	100%	100%
<b>Soins à l'étranger</b>		Sécurité sociale + 25% (min 100%)		

## HOSPITALISATION

	MCO 1	MCO 2	MCO 2+	MCO 3
<b>Honoraires</b>				
Chirurgien et anesthésiste - DPTM <sup>(1)</sup>	100%	130%	150%	200%
Chirurgien et anesthésiste - hors DPTM <sup>(1)</sup>	100%	110%	130%	180%
Participation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros	24 €	24 €	24 €	24 €
<b>Forfait journalier hospitalier sans limitation de durée <sup>(3)</sup></b>		100% Frais Réels		
<b>Frais de séjour</b>	100%	100%	100%	100%
<b>Chambre particulière</b>				
En médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par an	-	50 €	60 €	70 €
En maternité par jour, sans limitation de durée	-	50 €	60 €	70 €
<b>Lit accompagnant Enfant âgé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par an</b>	-	-	10 €	20 €
<b>Frais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation</b>	-	-	2 €	2 €

## DENTAIRE

	MCO 1	MCO 2	MCO 2+	MCO 3
<b>Soins et prothèses 100% santé <sup>(4)</sup></b>		Sans reste à charge		
<b>Soins (panier à tarifs libres ou maîtrisés)</b>	100%	100%	100%	100%
<b>Prothèses (paniers à tarifs libres ou maîtrisés), par prothèse, y compris Inlay/ Onlay*</b>	150%	250%	325%	400%
<b>Non pris en charge par la Sécurité sociale</b>				
Implantologie par implant*	-	-	250 €	400 €
<b>*Plafond annuel prothèses et implants (au-delà, remboursement limité à TM + 25% de la base de remboursement)</b>	1 350 €	1 350 €	1 500 €	1 800 €
<b>Orthodontie</b>				
Prise en charge par la Sécurité sociale sur la base d'un semestre	150%	200%	225%	250%
<b>Non prise en charge par la Sécurité sociale, par semestre</b>	-	-	200 €	400 €

## MCO 1      MCO 2      MCO 2+      MCO 3

### OPTIQUE

Equipement 100% santé <sup>(4)</sup>		Sans reste à charge		
<b>Monture et verres remboursement monture limité à 100 € <sup>(5)</sup></b>				
Monture + 2 verres simples	140 €	190 €	270 €	350 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe	170 €	210 €	300 €	400 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre très complexe	190 €	230 €	330 €	430 €
Monture + 2 verres complexes	200 €	230 €	340 €	450 €
Monture + 1 verre complexe + 1 verre très complexe	220 €	250 €	360 €	480 €
Monture + 2 verres très complexes	240 €	270 €	400 €	510 €
Suppléments et prestations optiques		Sans reste à charge		
<b>Lentilles</b>				
Prises en charge par la Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	Sécurité sociale + 50 €	Sécurité sociale + 100 €	Sécurité sociale + 125 €	Sécurité sociale + 150 €
Non prises en charge par la Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	50 €	100 €	125 €	150 €
<b>Chirurgie réfractive non prise en charge par la Sécurité sociale, par œil</b>	-	-	200 €	350 €

### AIDES AUDITIVES

Equipement 100% santé <sup>(4)</sup>		Sans reste à charge		
<b>Accessoires auditifs</b>	100%	130%	150%	200%
<b>Audio-prothèses par oreille</b>	Sécurité sociale + 40%	130%	150%	200%

### CURES

<b>Cure thermale - Traitement</b>	-	-	100%	100%
<b>Cure thermale - Voyage et hébergement, par an et par bénéficiaire <sup>(2)</sup></b>	-	-	RSS + 100 €	RSS + 200 €

### PRÉVENTION

<b>Non prise en charge par la Sécurité sociale</b>				
Ostéopathe, chiropracteur, ergothérapeute, psychomotricien, psychothérapeute, psychologue, pédicure-podologue, diététicien, étiopathe, sport sur ordonnance par acte et par bénéficiaire <sup>(6) (7)</sup>	-	30 € (max. 90 € / an)	40 € (max. 120 € / an)	50 € (max. 150 € / an)
Ostéodensitométrie osseuse par examen	23 €	23 €	23 €	23 €
Vaccins <sup>(2)</sup>	20 €	20 €	30 €	50 €
<b>Assistance <sup>(7)</sup></b>	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
<b>Téléconsultation médicale <sup>(7)</sup></b>	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
<b>Protection juridique santé <sup>(7)</sup></b>	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse

### PARTICIPATION

<b>Allocation forfaitaire maternité par enfant ou jumeaux, si conjointe ou bénéficiaire inscrite</b>	-	-	150 €	250 €
--	---	---	-------	-------

<sup>(1)</sup> Le DPTM (dispositif de pratique tarifaire maîtrisé) regroupe l'OPTAM (Option pratique tarifaire maîtrisée) et l'OPTAM-CO pour les chirurgiens et les obstétriciens. Ce dispositif signé entre l'Assurance Maladie et des médecins engage à une limitation des dépassements d'honoraires et à une amélioration du remboursement par la Sécurité sociale et par la mutuelle. Pour savoir si votre médecin a pris part à ce dispositif, connectez-vous sur le site <http://annuairesante.ameli.fr>

<sup>(2)</sup> Montant maximum par année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

<sup>(3)</sup> Le forfait journalier n'est pas pris en charge au sein des établissements médico-sociaux.

<sup>(4)</sup> Tels que définis réglementairement. Le 100% Santé vous permet de bénéficier d'un panier de soins sans reste à charge, après remboursement de l'Assurance Maladie et de la mutuelle. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ce panier, les remboursements se feront selon le niveau de garantie choisi à la ou aux ligne(s) suivante(s).

<sup>(5)</sup> Les montants de remboursements couvrent les frais d'acquisition engagés, par période de prise en charge de 2 ans pour un équipement composé de 2 verres et d'une monture. Ils incluent la participation de l'assurance maladie. Le délai entre deux prises en charge peut être réduit dans les conditions définies dans le règlement mutualiste ou la notice d'information. Verres simples : verres simples foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et -0,00 et dont le cylindre est inférieur ou égal +4,00 ; ou dont la sphère est positive et dont la somme « sphère + cylindre » est inférieure ou égale à 6,00. Verres complexes : tous les autres verres.

<sup>(6)</sup> Pour la chiropraxie et l'ostéopathie, prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens ou sages-femmes inscrits au fichier RPPS. Pour l'étiopathie, prise en charge uniquement des soins réalisés par les praticiens inscrits au Registre National des Etiopathes (RNE).

<sup>(7)</sup> Voir conditions dans la notice d'information relative au contrat et remise lors de l'adhésion. Ce document est également disponible sur simple demande.

# Nos services (inclus dans votre contrat)



## L'assistance au quotidien

Bénéficiez d'un service d'assistance en cas d'hospitalisation, d'immobilisation à domicile ou de maternité. France Mutuelle vous propose de nombreuses prestations adaptées à votre situation : acheminement des médicaments, livraison de courses, garde des enfants, aide-ménagère.



## Téléconsultation médicale

Vous avez besoin de consulter un médecin généraliste ou spécialiste ?

Accédez sans frais de consultation à notre service de consultation directe. Une solution aussi fiable que pratique qui vous permet de recevoir un avis médical ou une ordonnance en ligne.



## Réseau de soins

Vous avez besoin de lunettes ou d'appareils auditifs ? Accédez à un réseau de professionnels de santé qui vous proposent des produits et services de qualité à des tarifs privilégiés.

Vous disposez en plus d'un service de géolocalisation pour connaître les professionnels de santé pratiquant le tiers payant.



## 2<sup>ème</sup> avis médical

En cas de problème médical sérieux ou d'une intervention chirurgicale, vous pouvez bénéficier de l'avis supplémentaire d'un médecin expert, dans un délai de 7 jours, ce qui vous permettra de faire un choix éclairé.



## Protection juridique santé

Dans le cadre d'une hospitalisation, vous êtes victime d'une erreur d'intervention, d'un retard ou d'une erreur de diagnostic, bénéficiez de l'accompagnement personnalisé de France Mutuelle, expert de la protection juridique pour le règlement de votre litige.



## Aide à domicile

Vous recherchez une aide pour vos parents ou grands-parents ?

France Mutuelle accompagne vos proches en leur permettant d'aborder sereinement les contraintes du quotidien, à leur rythme : tâches ménagères, préparation et prise de repas, rendez-vous médicaux, aide aux courses...



## Des conférences et des ateliers en ligne

Accessibles 24H/24 et 7J/7, France Mutuelle propose à ses adhérents un large choix d'actions de prévention couvrant plusieurs thématiques :

- Santé
- Bien-être
- Numérique
- Activité physique
- Aidants

ainsi que des conseils sur la vie au quotidien.

# Vos avantages



## Espace adhérent

Votre espace sécurisé et personnalisé pour mieux répondre à vos besoins : Suivi de vos remboursements, transmission de devis ou de facture, accès au détail de votre contrat, téléchargement de votre Carte de tiers payant.



## Actions culturelles

Chaque mois France Mutuelle vous invite à un spectacle gratuit (théâtre, cinéma, etc.) en région parisienne et vous propose des tarifs préférentiels pour de nombreux autres évènements culturels. France Mutuelle contribue au développement culturel, moral et intellectuel de ses adhérents et honore ainsi sa mission mutualiste.



## Résidence à Menton (06)

En plein cœur de Menton et à quelques pas des plages, France Mutuelle vous accueille toute l'année dans ses appartements et studios, à un tarif préférentiel.

Située entre la vieille ville et la plage, la Résidence Châteauneuf bénéficie d'une localisation idéale pour visiter Menton.



## L'application mobile

Accédez à votre espace adhérent où que vous soyez et retrouvez toutes vos fonctionnalités sur votre smartphone, à n'importe quel moment.



95% des utilisateurs\* sont satisfaits de ce service



## France Mutuelle magazine

Cap sur l'info santé et la culture avec le magazine trimestriel. Indépendant et réalisé par des journalistes et par nos équipes internes, ce magazine décrypte toute l'actualité santé et sociétale.

Il vous est adressé gratuitement tous les trimestres et est disponible également sur votre espace adhérent.



## Vidéo à la demande

Rendez-vous culturel France Mutuelle

Accessibles depuis votre espace adhérent, visionnez gratuitement nos spectacles sans sortir de chez vous.

Découvrez, chaque trimestre, une nouvelle pièce de théâtre à regarder depuis votre écran d'ordinateur, tablette ou mobile.

Des soirées ouvertes à tous !



# Faisons connaissance !

Nos conseillers sont à votre écoute



## Par téléphone

09 77 42 43 46



## Par mail

[contact-entreprises@francemutuelle.fr](mailto:contact-entreprises@francemutuelle.fr)



## Via notre site internet

[www.francemutuelle.fr](http://www.francemutuelle.fr)



## Par courrier

10, rue du 4 septembre 75002 Paris



Groupe France Mutuelle, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité / SIREN 784 492 084  
Siège opérationnel : 10 rue du 4 Septembre - CS 11601 - 75089 Paris cedex 02 / Siège social : 56 rue de Monceau 75008 Paris.

Document non contractuel – Janvier 2025

